



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte sur le secteur de la santé mentale

Question écrite n° 42301

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dégradation de l'offre de soins dans le secteur de la santé mentale. Le 28 septembre 2021, le Président de la République a clôturé les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Largement attendue par les professionnels du secteur, cette rencontre devait être l'occasion d'annonces fortes après un an de crise sanitaire ayant considérablement aggravé les cas de troubles psychiques. En France, un Français sur cinq connaît de tels troubles, soit près de 13 millions des concitoyens. Pourtant, bien peu de moyens sont accordés à ce secteur en souffrance et dont le manque de crédit se traduit par une faible attractivité. Pour preuve, près de 30 % des postes du secteur de la santé mentale sont aujourd'hui vacants. Face à ce constat, les trente annonces du Président de la République ont raté le coche à plusieurs titres. 800 postes en centres médico-psychologiques, tous métiers confondus, ont été annoncés alors que près de 2 000 CMP couvrent le territoire. Dans la fonction publique hospitalière, 60 % des psychologues sont contractuels. C'est l'une des professions au taux de contractualisation les plus importants. Ces derniers alternent entre temps partiel et rémunération au rabais. Et pourtant, aucune réflexion n'a été engagée pour faciliter les titularisations et ainsi accroître le niveau d'attractivité d'une profession qui sera bientôt largement désertée. Même constat d'échec pour la pédopsychiatrie : rien n'a été prévu pour l'ouverture de nouveaux lits, pourtant indispensables. Dans les faits, le ministère persiste dans sa même trajectoire en appliquant la politique du chiffre : faire tourner à plein régime les hospitalisations pour remplir les quotas. Le financement de la psychiatrie publique répondra notamment à deux critères : le volume - plus l'établissement accueille de patients, plus la dotation est élevée - et la réactivité - plus vite une solution est apportée, plus la dotation est élevée. Des patients sont ainsi, aujourd'hui, dans certains services, réorientés en clinique privée après deux semaines d'hospitalisation. Comment penser sérieusement qu'un trouble psychique peut être soigné dans un délai aussi court et au demeurant, fixé arbitrairement à des seules fins économiques ? Pour les psychologues, l'incompréhension est d'autant plus forte qu'ils auront découvert avant l'heure le faible bilan d'un an et demi de discussions. Comment expliquer l'exclusion des psychologues hospitaliers et des psychologues salariés du privé du médico-social des revalorisations du Ségur de la santé ? Comment comprendre que les psychologues n'aient pas été écoutés sur les limites des dispositifs de remboursement des consultations libérales, alors que seuls eux ont l'expérience de leur exercice ? Fort de ce constat, M. le député demande au ministre d'appliquer une revalorisation de l'ensemble des grilles salariales des professions du secteur de la santé mentale. En outre, il demande à ce que des postes de psychologues soient créés en nombre significatif dans les différentes fonctions publiques et que soit facilité leur titularisation.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42301

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 janvier 2022

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7944

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)